

Compartiment	ISIN	
Asian Sustainable Equity Fund	LU2556666498	Politique ESG Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice de référence, tel que défini ci-dessous.
	LU2556666571	
	LU2377129866	Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.
	LU2377129940	
	LU2377130013	Le Gestionnaire Financier par délégation limitera les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés ; la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard ; les activités d'exploitation minière, de production et d'approvisionnement liées à l'énergie nucléaire ; et la production de supports de divertissement pour adultes ; la production non conventionnelle de pétrole et de gaz et la production d'armes conventionnelles. L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.
	LU2377130104	
	LU2377130286	Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les notes les plus basses de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son Indice. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Les sociétés du portefeuille sont évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques de durabilité et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Brown To Green Materials Fund	LU2600819937	Le Compartiment Brown To Green Materials Fund vise à maximiser le rendement total. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier qui contribuent directement au développement des matériaux en transition. Le thème des matériaux en transition couvre la nécessité pour les matériaux de construire des technologies à faible teneur en carbone et les efforts visant à réduire l'intensité des émissions du secteur des matériaux. <u>En plus d'être aligné sur les principes du thème des matériaux en transition, le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des sociétés répondant aux critères de la méthodologie propriétaire de BlackRock « Évaluation de la Transition ».</u> Bien que l'intention soit d'investir uniquement dans des titres de participation de ces sociétés, le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée à d'autres titres de participation, titres à revenu fixe, organismes de placement collectif ou liquidités (qui peuvent ne pas être compatibles avec le thème de la transition) afin d'atteindre l'objectif du Compartiment ou à des fins de liquidité.
	LU2600820943	
	LU2600820273	
	LU2600820356	
	LU2600820786	
	LU2600820869	Le Compartiment cherche à investir dans des investissements durables et à investir l'ensemble de ses actifs conformément aux principes de la politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) décrits ci-dessous.
	LU2600820190	
	LU2600821081	Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.
	LU2600820513	
	LU2600820604	Bien qu'il est probable que les sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale seront privilégiées ; le Compartiment pourra cependant aussi investir dans les marchés émergents. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.
	LU2600820430	
	LU2723611005	

Compartiment	ISIN	
		Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements. Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « transition climatique » de l'Union.</u> Le Compartiment cherchera à investir conformément aux principes du thème de la transition, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation boursière, dans tous les secteurs industriels, qui contribuent à l'avancement du thème de la transition dans trois catégories : <u>Le Gestionnaire Financier par délégation identifiera un univers d'investissements potentiels au sein des catégories de sociétés suivantes, conformément aux principes du thème des matériaux en transition :</u> ▶ Les sociétés réductrices d'émissions : les sociétés fournissant les fournisseurs des matériaux qui ont un plan de réduction de l'intensité de leurs émissions de carbone sur une période définie. ▶ Les sociétés facilitatrices : les producteurs de matériaux qui permettent au monde de passer à une économie mondiale à faible teneur en carbone (par exemple, le lithium) et les sociétés qui fournissent des solutions permettant aux sociétés de matériaux de réduire l'intensité de leurs émissions. Les matériaux qui permettent la transition peuvent être évalués sur la base de l'utilisation du marché final au niveau de la société (c'est à dire le pourcentage des matériaux produits par cette société utilisés pour construire des technologies à faible teneur en carbone) lorsque ces données sont disponibles, ou sur la base de l'utilisation du marché final au niveau de l'industrie mondiale qui n'est pas spécifique à des producteurs individuels (par exemple, le pourcentage de l'offre mondiale totale de lithium qui est utilisé pour construire des technologies à faible teneur en carbone). ▶ Leaders écologiques : les sociétés produisant des matériaux dont l'intensité des émissions de carbone est inférieure à la moyenne de leur secteur d'activité (par exemple, dans l'industrie sidérurgique). Les références aux matériaux ci-dessus comprennent les matériaux qui permettent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ainsi que les matériaux pour lesquels les technologies à faibles émissions de carbone ne sont pas un facteur clé de la demande. L'évaluation de l'avantage que retire une société de l'avancement du thème de la transition ou de la contribution qu'elle y apporte dans chacune des catégories ci-dessus peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec le thème de la transition indépendamment du montant de recettes perçu. Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés au thème de la transition et de leurs références en matière de risque et possibilités ESG — comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable —, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. Le Compartiment exclut également les émetteurs considérés comme n'ayant pas respecté un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. <u>Après avoir identifié les sociétés qui répondent aux principes du thème des matériaux en transition, le Compartiment appliquera également la méthodologie propriétaire de BlackRock « Évaluation de la Transition » pour s'assurer qu'au moins 80 % du total de l'actif du Compartiment est investi dans des titres alignés sur les exigences relatives aux produits dont le nom contient des termes liés à la transition, conformément aux orientations de l'ESMA sur les noms de fonds.</u> Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Les notations et analyses ESG mentionnées ci-dessus s'appliqueront uniquement aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Selon le Gestionnaire Financier par délégation, l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) est une représentation juste de l'univers investissable potentiel du Compartiment et devrait être utilisé par les investisseurs pour comparer

Compartiment	ISIN	
		la performance du Compartiment. L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents. Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet du fournisseur d'indice à l'adresse https://www.msci.com/acwi .
China Onshore Bond Fund	LU2556666654	Le Compartiment China Onshore Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement total. Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables libellés en renminbis émis par des entités exerçant la majeure partie de leur activité économique en RPC par le biais de mécanismes comprenant, sans s'y limiter, le Marché obligataire interbancaire chinois, le marché boursier des obligations, le système de quotas et/ou les émissions onshore ou offshore et/ou tous circuits développés à venir. <u>Les 70 % mentionnés ci-dessus peuvent inclure, sur une base temporaire et à des fins de gestion des liquidités, la détention de liquidités et d'instruments assimilables à des liquidités.</u>
	LU2556666738	
	LU2550100775	
	LU2374593346	
	LU2374593429	
	LU2374593692	Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU2374593775	Le Compartiment est un Compartiment QFI Access et un Compartiment CIBM, et peut investir sans limite en RPC via le régime QFI et sur le CIBM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens autorisés par les réglementations pertinentes le cas échéant.
	LU2550100858	
	LU2480746127	Le Compartiment peut investir dans tout l'éventail de titres à revenu fixe et de titres liés à des titres à revenu fixe autorisés, y compris les titres non-investment grade (dans la limite de 50 % du total de l'actif). Le risque de change est géré de manière flexible.
	LU2533724865	
	LU2533725086	Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.
	LU2556667033	
		L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif.
		Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.
		Ce Compartiment peut avoir une exposition importante aux ABS, aux MBS et aux titres obligataires non-investment grade ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».
		Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue.
		Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 120 % de la Valeur Liquidative.
		Politique ESG Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. La stratégie d'investissement réduit l'univers investissable du Compartiment d'au moins 20 %. Afin de mesurer cette réduction uniquement, l'univers de crédit RMB est représenté par le China Bond Credit Bond Index modifié pour inclure les certificats de dépôt et exclure les émetteurs dont le total des obligations et des certificats de dépôt en circulation est inférieur à 2 milliards de RMB. Le Gestionnaire Financier par délégation estime que cette modification représente fidèlement l'univers investissable liquide de la catégorie d'actifs. Afin de mesurer cette réduction uniquement, l'univers de crédit chinois en USD est représenté par le JP Morgan Asia Credit Index — China.

Compartiment	ISIN	
		Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens). Les investisseurs sont priés de noter, en ce qui concerne le filtre qui couvre les Principes du Pacte mondial des Nations unies (qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption), que la couverture de l'univers d'investissement est limitée au moment du lancement de ce Compartiment, mais qu'elle devrait s'améliorer au fil du temps. Les sociétés restantes (c'est-à-dire les sociétés qui n'ont pas encore été exclues de l'investissement du Compartiment) sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités ESG associés à leurs pratiques commerciales, de leurs références ESG en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considérées comme essentielles pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également d'investir au moins 2010 % de l'actif total du Compartiment dans des « obligations vertes », des « obligations durables » et des « obligations sociales » (telles que définies, respectivement, dans les Principes applicables aux obligations vertes, aux obligations durables et aux obligations sociales publiés par l'Association internationale des marchés de capitaux). <u>Les positions du Compartiment dans des obligations vertes, durables et sociales peuvent entraîner une exposition du Compartiment à des émetteurs qui ont à leur tour une exposition non conforme aux exclusions indiquées ci-dessus.</u> Dans des circonstances très limitées, le Compartiment peut obtenir, involontairement, une <u>exposition indirecte (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne sont pas en conformité avec les exclusions indiquées ci-dessus.</u> Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Circular Economy Fund	LU2667125376 LU2597099972 LU2360108059 LU2360107911 LU2087589854 LU2092937221 LU2597099899 LU2168065493 LU2168065576 LU2041044095 LU2041044178 LU2041044251 LU2070343475 LU2041044335 LU2041044418 LU2041044509 LU2041044681	Le Compartiment <i>Circular Economy Fund</i> vise à maximiser le rendement total. Le Compartiment investit, à l'échelle mondiale, au moins 80 % du total de son actif dans des actions de sociétés qui bénéficient de ou contribuent à l'avancement de l'économie circulaire. Bien que l'intention soit de n'investir que dans ces actions, jusqu'à 20 % du total de l'actif du Compartiment peut être investi dans d'autres actions, titres à revenu fixe, OPC ou liquidités (qui pourront ne pas être compatibles avec le concept d'économie circulaire) dans le but de remplir l'objectif du Compartiment ou à des fins de liquidité. Le concept d'économie circulaire reconnaît l'importance d'un système économique durable, et représente un modèle économique de substitution de l'approche de consommation « fabrique, utilise et jette », jugée non durable au vu de la rareté des ressources et du coût croissant de la gestion des déchets. Le concept d'économie circulaire préconise une nouvelle conception des produits et systèmes visant à réduire les déchets et à favoriser un meilleur recyclage et une meilleure réutilisation des matières. <u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u> Politique ESG Le Compartiment <u>appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> <u>Le Compartiment cherchera également à investir conformément aux principes de l'économie circulaire, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans des conditions normales de marché, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation, tous secteurs confondus, qui bénéficient de l'économie circulaire et/ou contribuent à son avancement. Ces sociétés se divisent en trois catégories :</u> Les sociétés adoptantes : à savoir les sociétés qui adoptent une « circularité » dans leurs opérations commerciales (p. ex. les sociétés impliquées dans la durabilité ou les sociétés qui se sont engagées à utiliser des plastiques recyclés dans leurs procédés de production).

Compartiment	ISIN	
	LU2041044764 LU2041044921 LU2041044848 LU2319961095 LU2319961178 LU2319961251 LU2319961335 LU2319961418 LU2319961509 LU2641782581 LU2298320933 LU2298321071 LU2298321402 LU2298320859 LU2298321154 LU2298321311 LU2298321238 LU2597095632 LU2597099626	Les sociétés facilitatrices : à savoir les sociétés qui proposent de nouvelles solutions innovantes, visant directement à résoudre les problèmes de l'utilisation inefficace des matières et de la pollution (p. ex. les sociétés impliquées dans le recyclage de produits, les sociétés qui participent à la réduction des intrants comme l'eau et l'énergie, et les sociétés facilitant le transport durable). Les sociétés bénéficiaires : à savoir les sociétés qui proposent des solutions de remplacement des matières qui ne peuvent être recyclées ou qui les fournissent à une chaîne de valeur étendue (p. ex. les sociétés qui constateront une augmentation de la demande de produits plus facilement recyclables, et les sociétés qui offrent des solutions de remplacement circulaires naturelles ou végétales pour les produits non recyclables et non biodégradables). L'évaluation de l'avantage que retire une société de l'avancement de l'économie circulaire ou de la contribution qu'elle y apporte dans chacune des catégories ci-dessus peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec l'économie circulaire indépendamment du montant de recettes perçu. Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés à l'économie circulaire et de leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités). Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Bien que les sociétés situées dans les marchés développés du monde entier seront privilégiées ; le Compartiment pourra également investir dans les marchés émergents. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Toute note ESG ou analyse mentionnée ci-dessus ne s'appliquera qu'aux titres sous-jacents aux instruments dérivé utilisé par le Compartiment. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera plus élevée que la note ESG de l'indice MSCI ACWI après l'élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'indice. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.
Developed Markets Sustainable Equity Fund	LU2694884094 LU2556666142 LU2556666225 LU2344725853 LU2344726588 LU2344725770 LU2344725424 LU2344725341 LU2372746011 LU2372744826 LU2372744669	Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans : la production et la vente au détail de produits alcoolisés ; la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard ; les activités d'exploitation minière, de production et d'approvisionnement liées à l'énergie nucléaire ; l'ingénierie génétique ; la production de supports de divertissement pour adultes ; la production non conventionnelle de pétrole et de gaz ; la production d'armes conventionnelles. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son indice, tel que défini ci-dessous. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.

Compartiment	ISIN	
		Les sociétés du portefeuille sont évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques de durabilité et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Emerging Markets Impact Bond Fund	LU2657676214 LU2372743695 LU2657676305 LU2533726134 LU2337645407 LU2337645589 LU2337645746 LU2337645829 LU2337646124 LU2469414598 LU2860231773 LU2494466969 LU2860231856 LU2337646041 LU2337646397	Le Compartiment <i>Emerging Markets Impact Bond Fund</i> cherche à obtenir une croissance du capital et du revenu à long terme (au moins cinq ans consécutifs) en investissant au moins 80 % du total de son actif dans un portefeuille international relativement concentré d'obligation GSS (« Green, Social and Sustainability ») émises par des gouvernements et des organismes de marchés émergents, et des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés émergents, pour lesquelles le produit de ces obligations GSS est lié à des projets verts et socialement responsables. <u>Le Compartiment peut investir plus de 50 % (mais pas plus de 70 %) de sa Valeur liquidative dans des titres de créance émis et/ou garantis par des pays notés non-investment grade. L'exposition à un pays noté non-investment grade ne dépassera pas 10 % de la valeur liquidative du Compartiment.</u> <u>Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe de plus de 20 % de son actif total à des obligations onshore distribuées en Chine continentale sur le Marché obligataire interbancaire chinois via le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect et/ou d'autres moyens autorisés par les réglementations pertinentes</u> <u>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.</u> Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Compartiment investit dans des investissements « à impact » réalisés avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable, en même temps qu'un rendement financier. Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels détenus par le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres à revenu fixe négociables disponibles, y compris des titres non-investment grade. Le risque de change est géré de manière flexible. Afin de déterminer l'adéquation des obligations GSS avec l'univers d'investissement, lors de leur sélection, le Gestionnaire Financier par délégation analysera l'alignement de l'utilisation du produit des émissions et du cadre de l'émetteur sur les Principes applicables aux obligations vertes (GBP), les Principes applicables aux obligations sociales (SBP) et les Orientations sur les obligations durables (SBG) de l'International Capital Markets Association. Pour l'ensemble du portefeuille, le Gestionnaire Financier par délégation basera ses décisions d'investissement sur des recherches spécifiques aux émetteurs (telles que l'analyse souveraine et de crédit selon un cadre multifactoriel international, national et spécifique à l'émetteur pour déterminer la capacité et la volonté des émetteurs de payer à long terme), afin d'identifier et de sélectionner les obligations GSS et les autres titres à revenu fixe que le Gestionnaire Financier par délégation estime avoir le potentiel de produire des rendements intéressants à long terme tout en étant conformes aux Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD des Nations unies »). Les ODD des Nations unies sont une série d'objectifs publiés par les Nations unies qui reconnaissent que la fin de la pauvreté et des autres privations n'ira de pair qu'avec des améliorations sanitaires, éducatives, de la croissance économique, et une réduction des inégalités, tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant pour préserver les océans et les forêts de la planète. Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'ONU : https://sdgs.un.org/goals.

Compartiment	ISIN	
		Pour la sélection d'obligations non-GSS, y compris les obligations d'entreprises des marchés émergents et les obligations souveraines, le Gestionnaire Financier par délégation n'investira que dans des obligations ESG de qualité supérieure. La stratégie d'investissement réduit l'univers investissable du Compartiment d'au moins 20 %. Aux fins d'évaluation de cette réduction uniquement, une combinaison des indices JP Morgan Emerging Markets Bond Index et JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Index est utilisé pour définir l'univers investissable. Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, ont une exposition ou des liens avec des armes controversées, ou tirent plus de 5 % de leurs revenus de la production la distribution, des licences, de la vente au détail ou de la fourniture de produits du tabac ou liés au tabac ; la production ou la distribution d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative.
Emerging Markets Sustainable Equity Fund	LU2556665508	Politique ESG Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice de référence tel que défini ci-dessous. Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés ; la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard ; les activités de production, d'approvisionnement et d'exploitation minière liées à l'énergie nucléaire et la production de supports de divertissement pour adultes ; la production non conventionnelle de pétrole et de gaz la production d'armes conventionnelles. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les notes les plus basses de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son Indice. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques en matière de développement durable et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
	LU2556665680	
	LU2682080036	
	LU2779021257	
	LU2344724708	
	LU2344726406	
	LU2344726315	
	LU2344726232	
	LU2344726158	
	LU2344726075	
	LU2344725937	
	LU2552632429	
	LU2372745047	
	LU2372995238	
	LU2641782235	
	LU2467650060	
	LU2467650144	

Compartiment	ISIN	
ESG Global Conservative Income Fund	LU1960224902	Le Compartiment ESG Global Conservative Income Fund suit une politique souple de répartition des actifs qui vise à obtenir un niveau de revenu prudent en se concentrant sur la stabilité du capital conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Afin de générer un revenu, le Compartiment prendra un niveau de risque prudent proportionnel à son indice de référence en matière de risque, comme indiqué ci-dessous. Le Compartiment investit, à l'échelle mondiale, dans toute la gamme d'investissements autorisés libellés dans diverses devises, y compris les actions, les titres liés à des actions, les titres négociables à revenu fixe, les parts d'OPC, le numéraire, les dépôts et les instruments du marché monétaire. Les titres négociables à revenu fixe dans lesquels le Compartiment investit peuvent être émis par des États, des agences, des sociétés et des entités supranationales du monde entier, y compris des marchés émergents, et peuvent être de qualité « investment grade », « non-investment grade » ou être dépourvus de notation. Le risque de change est géré de manière flexible. <u>Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u> Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour au plus 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Le Compartiment peut investir en tout jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC via les programmes Stock Connects, le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect. Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur liquidative dans des titres de créance émis et/ou garantis par les gouvernements du Brésil, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Russie, de la République d'Afrique du Sud et de la Turquie, qui sont, à la date du présent Prospectus, notés « non-investment grade ». Ces investissements sont basés sur le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger, à la potentielle hausse des notations et aux changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires. Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qui seront généralement notés « investment grade » mais pourront aussi être notés « non-investment grade ». Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS et des MBS. Les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».
	LU1845136925	
	LU1845137063	
	LU1845137147	
	LU1845137220	
	LU1845137493	
	LU1845137576	
	LU1857917774	
	LU1858900407	
	LU1883300615	
	LU1883300706	
	LU1960222872	
	LU1960222799	

Compartiment	ISIN	
		Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant à 30 % le MSCI World Index EUR Hedged et à 70 % le Bloomberg Global Aggregate Bond Index EUR Hedged comme indice de référence. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 200 % de la Valeur Liquidative. Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter l'investissement direct dans les titres d'émetteurs impliqués dans la production ou la distribution de produits alcoolisés ou l'octroi de licence pour ces derniers, dans la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées aux jeux de hasard, ainsi que dans les activités de production, de fourniture et d'exploitation minière afférentes à l'énergie nucléaire, et la production de contenus de divertissement pour adultes. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à minimiser l'exposition aux émetteurs ayant des notations ESG faibles dans chaque univers de classe d'actifs applicable. Les sociétés restantes (c'est-à-dire les sociétés qui n'ont pas encore été exclues de l'investissement du Compartiment) sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités ESG associés à leurs pratiques commerciales, de leurs références ESG en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considérées comme essentielles pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'univers d'investissement. Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque titre (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné. Le score ESG et le score d'intensité des émissions de carbone de l'univers d'investissement seront calculés comme le total du score de chaque titre (le cas échéant), pondéré par sa valeur de marché ou en utilisant les scores ESG des indices de classe d'actifs pertinents pondérés pour refléter l'exposition à la classe d'actifs du Compartiment. Étant donné que le Compartiment a la capacité d'ajuster son exposition au fil du temps afin de chercher à atteindre ses objectifs d'investissement, l'allocation d'actifs du Compartiment, et donc la pondération de chaque indice de catégorie d'actifs dans l'univers d'investissement, peuvent varier au fil du temps. Ces scores de classes d'actifs individuelles et de répartition pondérée peuvent être repris dans les documents marketing. Les actionnaires peuvent contacter le Gestionnaire Financier par délégation pour obtenir des détails sur les indices utilisés et leurs pondérations. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur à celui de l'univers d'investissement, ce dernier étant représenté par les indices de catégories d'actifs pertinents pondérés afin de refléter l'exposition aux catégories d'actifs du Compartiment. Ces scores de classes d'actifs individuelles et de répartition pondérée peuvent être repris dans les documents marketing. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
ESG Multi-Asset Fund	LU2452424414 LU2452424505 LU2452424687 LU1978682364 LU2092937148 LU1822773989	Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter à moins de 5 % du total de son actif les investissements dans les sociétés appartenant au secteur GICS (Global Industry Classification Standard) d'exploration et de production pétrolières et gazières et les sociétés appartenant au secteur GICS du pétrole et du gaz intégrés. Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter l'investissement direct dans les titres d'émetteurs impliqués dans la production ou la distribution de produits alcoolisés ou l'octroi de licence pour ces derniers, dans la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées aux jeux de hasard, ainsi que

Compartiment	ISIN	
	LU0827879924 LU2077746001 LU2256991352 LU0093503737 LU2349430145 LU2776653953 LU0473185139 LU2250418576 LU0494093205 LU0494093544 LU0494093627 LU0093503497 LU2092627202 LU0147384282 LU2940470938 LU2250418493	dans les activités de production, de fourniture et d'exploitation minière afférentes à l'énergie nucléaire, et la production de contenus de divertissement pour adultes. L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu. Le Gestionnaire Financier par délégation exclura tout émetteur dont la notation MSCI ESG est inférieure à BBB. Les autres sociétés (c'est-à-dire les sociétés qui n'ont pas encore été exclues de l'investissement du Compartiment) sont alors évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG - comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable -, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut obtenir une exposition limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés, d'instruments de liquidités et de quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe (également appelés titres de créance) émis par des gouvernements et organismes du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque émetteur (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice et la ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice- après élimination d'au moins 25 % des titres les moins bien notés de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur à celui de l'Indice. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active et compte plusieurs catégories d'actions, et la mesure dans laquelle le Compartiment investit dans ces dernières peut varier sans limite, en fonction des conditions du marché et autres facteurs, à la discrétion du Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation peut se référer à un indice de référence composite (qu'il juge être une représentation juste de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment) comprenant à 25 % le MSCI World Index, à 25 % le MSCI World Index hedged to EUR et à 50 % le Bloomberg Global Aggregate Bond Index hedged to EUR (l'« Indice ») à des fins de gestion des risques afin d'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Le Gestionnaire financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice lors de la sélection des investissements. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'Indice. Les composantes de l'Indice (c'est-à-dire le MSCI World Index, le MSCI World Index hedged to EUR et le Bloomberg Global Aggregate Bond Index hedged to EUR) peuvent être reprises séparément dans des documents marketing liés au Compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites Internet des fournisseurs d'indice aux adresses www.msci.com et www.bloomberg.com/professional/product/indices.
European Sustainable Equity Fund	LU2372744073 LU2372744156 LU2556665763 LU2556665847 LU2344724963 LU2344724880 LU2344725697 LU2344726661	Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation prévoit également de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés ; la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard ; les activités d'exploitation minière, de production et d'approvisionnement liées à l'énergie nucléaire et la production de supports de divertissement pour adultes ; la production non conventionnelle de pétrole et de gaz et la production d'armes conventionnelles. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.

Compartiment	ISIN	
		Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son indice, tel que défini ci-dessous. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques de durabilité et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Fixed Income Global Opportunities Fund	LU1992159068 LU1294567364 LU0999670564 LU1005244220 LU1005243255 LU1005243339 LU1960221981 LU1005244493 LU1786038098 LU1005243412 LU1005243503 LU1005243685 LU1685502194 LU1093512371 LU2728923694 LU2728923777 LU1960221809 LU2728923850 LU2708802827 LU0368231436 LU0827879841 LU0827879684 LU0827879767 LU1340096590	Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Cependant, les investisseurs peuvent utiliser le <u>Bloomberg Global Aggregate Bond Index (USD Hedged) (l'« Indice »)</u> pour comparer la performance du Compartiment par rapport aux obligations mondiales (et le Gestionnaire Financier par délégation prévoit d'inclure, de temps à autre, ces comparaisons dans ses rapports sur le Compartiment).

Compartiment	ISIN	
	LU1234671672	
	LU1121327164	
	LU1121320748	
	LU2621334601	
	LU0480534915	
	LU1051767835	
	LU0278466700	
	LU0278467773	
	LU1791183194	
	LU0278469043	
	LU2736587853	
	LU0278469472	
	LU1165522480	
	LU0278469985	
	LU1165522217	
	LU0278456651	
	LU0278456818	
	LU0278456909	
	LU0278465488	
	LU0278463947	
	LU0278465058	
	LU0280465617	
	LU0280466938	
	LU0972027022	
	LU0280467159	
	LU0973708182	
	LU0280468637	
	LU1681056062	
	LU1926936912	
	LU1003076855	
	LU1003076939	
	LU1003077077	
	LU1003077150	
	LU1003077234	
	LU1003077820	
	LU1003077317	
	LU1877503935	
	LU1214678283	

Compartiment	ISIN	
	LU1270847004 LU1051769021 LU1005243172 LU1005243099 LU1165523371 LU1129992308 LU1181257202 LU1992160157 LU1270847186 LU1153584997 LU1992161049 LU1263143379 LU0278453476 LU0986736956 LU1085283973 LU1083819141 LU0737136415 LU1136394076 LU1992159654 LU1992159902 LU1153584724	
Future Of Transport Fund	LU2360108562 LU2263536158 LU2400292194 LU1861214812 LU1861214903 LU1861215033 LU1861215116 LU1861215207 LU1861215389 LU1917164268 LU1917164342 LU1917164698 LU1917164771 LU1861215462 LU1861215546 LU1861215629 LU1861219969	Le Compartiment <i>Future Of Transport Fund</i> vise une valorisation optimale du rendement total en investissant à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans les titres de sociétés dont la majeure partie de l'activité économique comprend la recherche, le développement, la production et/ou la distribution de technologies utilisées et appliquées dans le transport. Le Compartiment se concentrera sur les sociétés qui génèrent des recettes issues de la transition vers un système de transport à plus faible émission de carbone, comme les véhicules électriques, autonomes et/ou connectés numériquement. <u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u> <u>Bien que les sociétés situées dans les marchés développés du monde entier soient privilégiées, le Compartiment pourra également investir dans les marchés émergents.</u> <u>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</u> <u>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif.</u> <u>Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Les notations et analyses ESG mentionnées ci-dessous s'appliqueront uniquement aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment.</u> Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Dans des conditions normales de marché, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation, participant à des activités comprenant les suivantes : matières premières (par exemple, métaux et matériaux pour batteries), composants et systèmes informatiques (par exemple, batteries et câbles), technologies (par exemple, la technologie de capteurs pour véhicules) et les infrastructures (par exemple, les stations de

Compartiment	ISIN	
	LU1861215892 LU2360107325 LU2360107242 LU1960222013 LU2398792098 LU2533727025 LU2641782748	chargement des batteries des véhicules). Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés à l'énergie renouvelable et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités). Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Toute note ESG ou analyse mentionnée ci-dessus ne s'appliquera qu'aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment. <u>La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera plus élevée que la note ESG de l'indice MSCI ACWI après l'élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'indice.</u> Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements. Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Selon le Gestionnaire Financier par délégation, l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) est une représentation juste de l'univers investissable potentiel du Compartiment et devrait être utilisé par les investisseurs pour comparer la performance du Compartiment. L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.msci.com/acwi. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera plus élevée que la note ESG de l'indice MSCI ACWI après l'élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'indice.
Sustainable Global Dynamic Equity Fund	LU0938162772 LU2862972853 LU0331285097 LU0368268198 LU0827880856 LU0331284876 LU0238690555 LU2337443100 LU0326425435 LU0326425609 LU0238689110 LU0238688146 LU1254117549 LU0408221603	Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités positives associées (par exemple, les émetteurs émettant moins de carbone et les émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.

Compartiment	ISIN	
	LU0238689896 LU0238689201 LU0238689623 LU0238690985	Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. <u>La Politique ESG réduit l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à l'Indice.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone inférieur à celui de l'Indice. Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne respectent pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Next Generation Health Care Fund	LU2310090431 LU2310090944 LU2372744743 LU2310091165 LU2310091249 LU2310090514 LU2310091082 LU2310090605 LU2310090787 LU2372745989 LU2310090860 LU2372745807	Le Compartiment Next Generation Health Care Fund cherche à maximiser son rendement total en investissant au moins 80 % du total de son actif dans des actions de sociétés du monde entier impliquées dans des thèmes neufs et émergents du secteur des soins de santé. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à petite, moyenne et forte capitalisation de divers secteurs, dont (de façon non limitative) la biotechnologie, les produits pharmaceutiques, les outils et services de sciences de la vie, la technologie médicale, les équipements médicaux, les appareils médicaux et les soins numériques, et selon divers sous-thèmes, dont (de façon non limitative) : la médecine génétique, les diagnostics de prochaine génération, l'immunothérapie, la chirurgie robotique, les biosenseurs et trackers, les applications d'intelligence artificielle médicale et la télémédecine. Les sociétés sont évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés à des thèmes de soins de santé de prochaine génération, de leurs références ESG en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considéré comme essentiel pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société. Les sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale seront privilégiées ; le Compartiment pourra cependant aussi investir dans les marchés émergents. Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité d'émissions de carbone inférieur à celui du MSCI All Countries World Index. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Les notations et analyses ESG mentionnées ci-dessus s'appliqueront uniquement aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements. Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. <u>Le Gestionnaire Financier par délégation se référera au Stoxx Global Breakthrough Healthcare Index à des fins de gestion des risques afin d'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport au Stoxx Global Breakthrough Healthcare Index) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation</u>

Compartiment	ISIN	
		n'est pas lié par les composantes ou la pondération du Stoxx Global Breakthrough Healthcare Index. Les investisseurs doivent utiliser le MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) pour comparer la performance du Compartiment. Le MSCI ACWI mesure la performance d'actions de grande et moyenne capitalisation dans les pays développés et émergents. Les investisseurs doivent noter que le Compartiment n'est pas évalué par rapport à un indice de référence spécifique aux Soins de santé, car, comme décrit ci-dessus, il cherche à offrir une exposition à la croissance et à l'innovation de ce secteur. Par conséquent, la performance du Compartiment pourrait être différente et avoir un autre profil de risque et de volatilité que celui des produits qui le sont et le Compartiment pourrait donc avoir une meilleure ou moins bonne performance générale que celle d'un compartiment de ce type dans d'autres conditions de marché. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice à l'adresse https://www.msci.com/acwi .
Nutrition Fund	LU2112292508	Le Compartiment Nutrition Fund vise à une valorisation optimale du rendement global en investissant à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans les actions de sociétés engagées dans une activité appartenant à la chaîne de valeur alimentaire et agricole, y compris l'emballage, le traitement, la distribution, la technologie, les services liés à l'alimentation et à l'agriculture, les graines, les produits chimiques agricoles ou de qualité alimentaire et les producteurs d'aliments. Dans ce cadre, le Compartiment investit dans des sociétés qui relèvent activement les défis de la durabilité mondiale dans le thème de la nutrition. Les trois tendances majeures d'intérêt pour la nutrition durable sont : la promotion de choix d'une alimentation saine et durable, un gain d'efficacité dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales, et le développement d'une agriculture moins exigeante en ressources. Les sociétés sont notées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés au thème de la nutrition et leurs références en matière de risque et possibilités ESG - comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable -, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU2112292680	
	LU0471298348	
	LU0471298694	
	LU0471298777	
	LU0385157309	
	LU0673439724	
	LU0475494422	
	LU1978682521	
	LU0629637199	
	LU0612935741	
	LU0471298850	Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.
	LU1733225269	
	LU2360106947	L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif.
	LU2360106863	
	LU0385154629	Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Les notations et analyses ESG mentionnées ci-dessus s'appliqueront uniquement aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment.
	LU0827887943	
	LU0827888081	Politique ESG Exclusions sur la base d'indices de référence « transition climatique » de l'Union.
	LU0471299072	Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités). Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.
	LU0827888164	
	LU0827888248	L'univers investissable potentiel du Compartiment est représenté par toute société du monde entier qui, selon le Gestionnaire Financier par délégation, privilégie un changement des préférences des consommateurs en matière de nutrition en tant que facteur clé stratégique de son activité (« <i>Factset Nutrition Universe</i> »). La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera plus élevée que la note ESG du <i>Factset Nutrition Universe</i> après l'élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés du <i>Factset Nutrition Universe</i> . Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
	LU0496654400	
	LU0496654822	
	LU0827887869	
		Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.
Asia Pacific Bond Fund	LU2197934487	Le Compartiment Sustainable Asian Asia Pacific Bond Fund vise à maximiser le revenu sans sacrifier la croissance du capital à long terme, dans le but de maximiser le rendement total sur une période glissante de trois ans, et cherche à investir en conformité avec les principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des obligations vertes et durables, des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs positionnés pour bénéficier de la transition à faible émission de carbone
	LU2197934560	
	LU2197934644	
	LU2197934727	
	LU2197934990	

Compartiment	ISIN	
	LU2211754333 LU2229008672 LU2267099591 LU2252214056 LU2533725169 LU2533726993	Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables d'émetteurs domiciliés ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques <u>en dans la région Asie-Pacifique</u>. Afin de générer un revenu supérieur à la moyenne, le Compartiment cherchera des sources de revenu diversifiées dans une gamme variée de tels titres négociables à revenu fixe. Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres disponibles, y compris des titres <i>investment grade</i>, <i>non-investment grade</i> et non notés. Il est prévu que les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement représentent une part importante du portefeuille et sont susceptibles de dépasser, en fonction des conditions du marché, 30 % de la valeur liquidative du Compartiment. Le risque de change du Compartiment est géré de manière flexible. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes de l'International Capital) et le total de son actif. Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Le Compartiment est un Compartiment QFI et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via le régime QFI. Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Le Compartiment peut investir en tout jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC via le régime QFI Quota, le Foreign Access Regime et/ou le programme Bond Connect. Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient de qualité « investment grade » ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 2015 % du total de l'actif et l'exposition du Compartiment aux titres en difficulté est limitée à 405 % du total de son actif. <u>Le Compartiment investit un maximum de 20 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables « non-investment grade ».</u> Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment peut détenir des expositions importantes à des titres obligataires non-investment grade ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés, à la section « Facteurs de risques particuliers ». Mesure de gestion des risques utilisée : VaR relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG-iBoxx USD Asia Credit-Pacific ex-Greater China Non-Sovereigns Investment Grade Climate Transition Index comme indice de référence approprié. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative. Politique ESG Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock EMEA Baseline Screens et cherchera à limiter ou à exclure les investissements directs dans des sociétés émettrices qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, (i) tirent plus de 5 % de leur revenu de la production ou de la distribution d'huile de palme, (ii) tirent plus de 5 % de leurs revenus de la propriété ou de l'exploitation d'activités ou d'installations liées aux jeux de hasard, ou (iii) sont

Compartiment	ISIN	
		impliquées dans la production de contenus de divertissement pour adultes (les « Filtres »). Si des positions existantes, conformes au moment de l'investissement, deviennent par la suite inéligibles en vertu des exclusions indiquées ci-dessus, ces positions seront cédées dans un délai raisonnable. Le Compartiment investit au moins 20 % de l'actif total du Compartiment. Les positions du Compartiment dans des « obligations vertes », des « obligations durables » et des « obligations sociales » (selon la définition de sa méthodologie propriétaire qui est guidée par les Principes applicables aux obligations vertes, aux obligations durables et aux obligations sociales, respectivement publiés par l'International Capital Markets Association) peuvent entraîner une exposition du Compartiment à des émetteurs qui ont à leur tour une exposition non conforme aux exclusions indiquées ci-dessus. Dans des circonstances très limitées, le Compartiment peut obtenir, involontairement, une exposition indirecte (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne sont pas en conformité avec les exclusions indiquées ci-dessus. Lorsqu'il sélectionne des Titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte, en plus d'autres critères d'investissement, des caractéristiques ESG de l'émetteur concerné. Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse et cette exclusion, le Gestionnaire Financier par délégation prévoit d'utiliser les données générées en interne par le Gestionnaire Financier par délégation et/ou ses sociétés affiliées, ou fournies par des prestataires externes de services de recherche ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale. La Politique ESG réduit l'univers investissable du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à l'Indice. La notation ESG moyenne pondérée du Compartiment sera calculée comme le total de la notation ESG de chaque émetteur (à l'exclusion des liquidités et des émetteurs non pris en charge par le fournisseur d'indices), pondérée par sa valeur de marché. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice de Reporting ESG après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'Indice de Reporting ESG. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait une note d'intensité une moyenne pondérée des émissions de carbone absolues (scope 1+ scope 2, hors obligations vertes et obligations durables) 30 % inférieure à celle du ESG Reporting Index. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à : (i) l'indice <u>J.P. Morgan ESG Asia Credit iBoxx USD Asia-Pacific ex-Greater China Non-Sovereigns Investment Grade Climate Transition Index</u> (l'« Indice ») à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, la portée géographique de l'objectif et de la politique d'investissement peut avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. (ii) l'indice <u>J.P. Morgan Asia Credit Index iBoxx USD Asia-Pacific ex-Greater China Non-Sovereigns Investment Grade Capped Index</u> (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des critères ESG sur l'univers investissable potentiel du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur de l'indice à l'adresse www.jpmorgan.com/insights/research/index-research/composition ou https://www.spglobal.com/

Compartiment	ISIN	
ESG Emerging Markets Blended Bond Fund	LU1860488060	Le Compartiment <u>Sustainable-ESG Emerging Markets Blended Bond Fund</u> vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).
	LU2342521510	
	LU2038736208	Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans les titres négociables à revenu fixe émis par les gouvernements et organismes gouvernementaux de marchés émergents ainsi que par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des marchés émergents, libellés aussi bien dans des devises de pays émergents que dans des devises de pays non émergents, et composant l'indice J.P. Morgan ESG Blended Emerging Market Bond Index (Sovereign) (l'« Indice », les titres composant l'Indice étant dénommés les « Titres de l'Indice »). L'Indice fournit l'univers d'investissement pour au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment. La pondération des Titres de l'Indice au sein du portefeuille du Compartiment peut être différente des pondérations des titres à l'intérieur de l'Indice, puisque le Compartiment est géré de façon active et ne cherche pas à suivre l'Indice. L'attribution des actifs du Compartiment se veut flexible et le Compartiment pourra toujours modifier son exposition et choisir différentes devises et différents émetteurs, en fonction des conditions du marché et autres facteurs.
	LU1864664542	
	LU1864664625	
	LU1864664898	
	LU1864664971	
	LU1864665192	
	LU2533726308	
	LU2144842189	
	LU2144842007	Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU2725777499	
	LU1817795518	Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres négociables à revenu fixe, y compris des titres non-investment grade. Les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement devraient représenter une part significative du portefeuille et sont susceptibles de dépasser 50 % de la valeur liquidative du Compartiment.
	LU1817795609	
	LU1817795781	
	LU1817795864	Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant.
	LU1817795948	
		Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur Liquidative dans des titres obligataires émis et/ ou garantis par les gouvernements de chacun des pays suivants à savoir l'Argentine, le Ghana, le Brésil, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, les Philippines, le Sri Lanka, la Russie, la République d'Afrique du Sud, la Turquie, l'Ukraine et la Zambie, qui sont, à la date du présent Prospectus, classés non-investment grade. Ces investissements sont fondés sur (i) la référence à la pondération que représente le marché obligataire du pays concerné par rapport à l'univers obligataire des marchés émergents dans l'indice J.P. Morgan ESG Blended Emerging Market Bond Index (Sovereign) (bien que ce Compartiment ne soit pas un compartiment indiciel, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de la pondération des composantes de l'indice de référence au moment de prendre des décisions en matière d'investissement), et/ou (ii) le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger concerné, la potentielle hausse des notations et les changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/ d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires.
		Le risque de change est géré de manière flexible.
		L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 15 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % du total de l'actif.
		Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.
		Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG Blended Emerging Market Bond Index (Sovereign) comme indice de référence approprié.
		Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 550 % de la Valeur Liquidative.
		Politique ESG Lorsqu'il sélectionne des Titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte, en plus d'autres critères d'investissement, des caractéristiques ESG de l'émetteur concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation analysera les facteurs ESG à l'origine des références ESG d'un émetteur, dans l'Indice, et de sa performance ESG en général.

Compartiment	ISIN	
		La méthodologie de l'Indice évalue et classe les composantes potentielles conformément à leurs références ESG en comparaison avec leurs homologues du secteur. Ceci signifie que le fournisseur de l'Indice, J.P. Morgan LLC, effectue une évaluation de la durabilité et de l'impact éthique de ces composantes conformément à sa méthodologie prédéterminée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant : https://www.jpmorgan.com/insights/research/index-research/composition-docs. Le Compartiment peut également investir dans les titres négociables à revenu fixe d'émetteurs de marchés émergents et de marchés non émergents, qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence du Compartiment au moment de l'achat, mais qui remplissent, selon l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, des critères ESG similaires (en plus d'autres critères d'investissement). En plus des critères ci-dessus, le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union. Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la section Utilisation d'un indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
ESG Emerging Markets Bond Fund	LU1860487849 LU2297183712 LU2290526248 LU1864665275 LU1864665358 LU1864665432 LU1864665515 LU1864665606 LU2533726647 LU2593632172 LU2144842775	Le Compartiment Sustainable ESG Emerging Markets Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans les titres négociables à revenu fixe émis par des gouvernements et organismes gouvernementaux de marchés émergents ainsi que par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des marchés émergents et composant l'indice J.P. Morgan ESG Emerging Market Bond Index Global Diversified (l'« Indice », les titres composant l'Indice étant dénommés les « Titres de l'Indice »). L'Indice fournit l'univers d'investissement pour au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment. La pondération des Titres de l'Indice au sein du portefeuille du Compartiment peut être différente des pondérations des titres à l'intérieur de l'Indice, puisque le Compartiment est géré de façon active et ne cherche pas à suivre l'Indice. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris dans des « obligations vertes » (selon la définition de sa méthodologie propriétaire qui est guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et son actif total sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Le Compartiment peut investir

Compartiment	ISIN	
	LU2144842692	dans toute la gamme de titres négociables à revenu fixe, y compris des titres non-investment grade. Les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement devraient représenter une part significative du portefeuille et sont susceptibles de dépasser 50 % de la valeur liquidative du Compartiment.
	LU2337650316	
	LU2337650407	
	LU2337650662	Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant.
	LU1817794974	
	LU1817795195	Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur Liquidative dans des titres obligataires émis et/ ou garantis par les gouvernements de chacun des pays suivants à savoir l'Argentine, le Brésil, le Ghana l'Indonésie, le Mexique, les Philippines, le Sri Lanka la Russie, la Turquie, l'Ukraine et la Zambie, qui sont, à la date du présent Prospectus, classés non-investment grade. Ces investissements sont fondés sur (i) la référence à la pondération que représente le marché obligataire du pays concerné par rapport à l'univers obligataire des marchés émergents dans l'indice J.P. Morgan ESG Emerging Market Bond Index Global Diversified (bien que ce Compartiment ne soit pas un compartiment indiciel, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de la pondération des composantes de l'indice de référence au moment de prendre des décisions en matière d'investissement), et/ou (ii) le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger concerné, la potentielle hausse des notations et les changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires.
	LU1817795278	
	LU1817795351	
	LU2050411847	
	LU1817795435	
		Le risque de change est géré de manière flexible.
		Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille.
		L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 15 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % du total de l'actif.
		Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG Emerging Market Bond Index Global Diversified comme indice de référence approprié.
		Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 150 % de la Valeur Liquidative.
		Politique ESG Lorsqu'il sélectionne ces Titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte, en plus d'autres critères d'investissement, des caractéristiques ESG de l'émetteur concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation analysera les facteurs ESG à l'origine des références ESG d'un émetteur, dans l'Indice, et de sa performance ESG en général.
		La méthodologie de l'Indice évalue et classe les composantes potentielles conformément à leurs références ESG en comparaison avec leurs homologues du secteur. Ceci signifie que le fournisseur de l'Indice, J.P. Morgan LLC, effectue une évaluation de la durabilité et de l'impact éthique de ces composantes conformément à sa méthodologie prédéterminée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant : https://www.jpmorgan.com/insights/research/index-research/composition-docs .
		Le Compartiment peut également investir dans les titres à revenu fixe d'un émetteur qui n'est pas inclus dans l'Indice au moment de l'achat, mais qui remplissent, selon l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, des critères ESG similaires (en plus d'autres critères d'investissement).
		En plus des critères ci-dessus, le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.
		Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la section

Compartiment	ISIN	
		Utilisation d'un indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne respectent pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Emerging Markets Corporate Bond Advanced Fund	LU1860487922	Le Compartiment Sustainable Emerging Markets Corporate Bond Advanced Fund vise une valorisation optimale du rendement global et cherche à investir conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).
	LU2144842262	
	LU1817796086	Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans les titres négociables à revenu fixe émis par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des marchés émergents et composant l'indice J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified (l'« Indice », les titres composant l'Indice étant dénommés les « Titres de l'Indice »). L'Indice fournit l'univers d'investissement pour au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment. La pondération des Titres de l'Indice au sein du portefeuille du Compartiment peut être différente des pondérations des titres à l'intérieur de l'Indice, puisque le Compartiment est géré de façon active et ne cherche pas à suivre l'Indice.
	LU1817796243	
	LU2297183985	
	LU2144842429	
	LU1817796599	
	LU1817796326	Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU1864664039	
	LU1864664112	
	LU1864664468	Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres négociables à revenu fixe, y compris des titres non-investment grade. Les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement devraient représenter une part significative du portefeuille et sont susceptibles de dépasser 50 % de la valeur liquidative du Compartiment.
	LU1864664385	
	LU1864664203	Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour au plus 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant.
	LU1817796169	
	LU2533726480	
		Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur Liquidative dans des titres obligataires émis et/ ou garantis par les gouvernements de chacun des pays suivants à savoir l'Argentine, le Brésil, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, les Philippines, la Russie, la république d'Afrique du Sud, la Turquie et l'Ukraine, qui sont, à la date du présent Prospectus, classés non- investment grade. Ces investissements sont fondés sur (i) la référence à la pondération que représente le marché obligataire du pays concerné par rapport à l'univers obligataire des marchés émergents dans l'indice J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Diversified (bien que ce Compartiment ne soit pas un compartiment indiciel, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de la pondération des composantes de l'indice de référence au moment de prendre des décisions en matière d'investissement), et/ou (ii) le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger concerné, la potentielle hausse des notations et les changements prévus de la valeur de ces

Compartiment	ISIN	
		investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires. Le risque de change est géré de manière flexible. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de son actif. Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified comme indice de référence approprié. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
ESG Emerging Markets Local Currency Bond Fund	LU1860487682	Le Compartiment Sustainable ESG Emerging Markets Local Currency Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement global et cherche à investir conformément aux principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).
	LU1860487765	
	LU2533726563	Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans les titres négociables à revenu fixe émis par les gouvernements de marchés émergents, libellés dans la devise locale de ces pays émergents et composant l'indice J.P. Morgan ESG Government Bond Index – Emerging Market Global Diversified (l'« Indice », les titres composant l'Indice étant dénommés les « Titres de l'Indice »). L'Indice fournit l'univers d'investissement pour au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment. La pondération des Titres de l'Indice au sein du portefeuille du Compartiment peut être différente des pondérations des titres à l'intérieur de l'Indice, puisque le Compartiment est géré de façon active et ne cherche pas à suivre l'Indice.
	LU1864665788	
	LU1864665861	
	LU1864665945	
	LU1864666083	Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris dans des « obligations vertes » (selon la définition de sa méthodologie propriétaire qui est guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et son actif total sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.
	LU2144843070	
	LU2144842858	
	LU1817794388	Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres négociables à revenu fixe, y compris des titres non-investment grade. Les investissements dans des titres négociables à revenu fixe à haut rendement peuvent représenter une part importante du portefeuille et sont susceptibles de dépasser, en fonction des conditions du marché, 30 % de la valeur liquidative du Compartiment.
	LU1817794461	
	LU1817794545	
	LU1817794628	Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour au plus 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur Liquidative dans des titres obligataires émis et/ ou garantis par les gouvernements de chacun des pays suivants à savoir le Brésil, la Hongrie, l'Indonésie, la Russie, la république d'Afrique du Sud et la Turquie, qui sont, à la date du présent Prospectus, classés non-investment grade. Ces investissements sont fondés sur (i) la référence à la pondération que représente le marché obligataire du pays concerné par rapport à l'univers obligataire des marchés émergents dans l'indice J.P. Morgan ESG Government Bond Index – Emerging Market Global Diversified (bien que ce Compartiment ne soit pas un compartiment indiciel, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte de la pondération des composantes de l'indice de référence au moment de prendre des décisions en matière d'investissement), et/ou (ii) le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger concerné, la potentielle hausse des notations et les changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/ d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires. Le risque de change est géré de manière flexible. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.
	LU1817794891	
	LU1862385918	

Compartiment	ISIN	
		L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de l'actif. Mesure de gestion des risques utilisée : VaR relative utilisant l'indice J.P. Morgan ESG Global Bond Index – Emerging Market Global Diversified Index comme indice de référence approprié. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 480 % de la Valeur Liquidative. Politique ESG Lorsqu'il sélectionne des Titres de l'Indice, le Gestionnaire Financier par délégation tiendra compte, en plus d'autres critères d'investissement, des caractéristiques ESG de l'émetteur concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation analysera les facteurs ESG à l'origine des références ESG d'un émetteur, dans l'Indice, et de sa performance ESG en général. La méthodologie de l'Indice évalue et classe les composantes potentielles conformément à leurs références ESG en comparaison avec leurs homologues du secteur. Ceci signifie que le fournisseur de l'Indice, J.P. Morgan LLC, effectue une évaluation de la durabilité et de l'impact éthique de ces composantes conformément à sa méthodologie prédéterminée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant : https://www.jpmorgan.com/insights/research/index-research/composition-docs. Le Compartiment peut également investir dans les titres à revenu fixe d'un émetteur qui n'est pas inclus dans l'indice de référence du Compartiment au moment de l'achat, mais qui remplissent, selon l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, des critères ESG similaires (en plus d'autres critères d'investissement). En plus des critères ci-dessus, le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union. Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs émettant moins de carbone et émetteurs ayant des références ESG positives) par rapport à l'Indice de reporting ESG (tel que défini à la Section Utilisation d'un indice de référence ci-dessous) et cherchant à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne respectent pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Sustainable Energy Fund	LU2360107754 LU0124386052 LU0171290074 LU0252964944	Le Compartiment Sustainable Energy Fund vise une valorisation optimale du rendement total. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés spécialisées dans l'énergie durable. Les sociétés spécialisées dans l'énergie durable s'engagent dans les énergies alternatives et les technologies de l'énergie, y compris : les technologies d'énergie renouvelable ; les développeurs d'énergie renouvelable : les carburants alternatifs ; l'efficacité énergétique ; les énergies et l'infrastructure favorables. Les sociétés sont

Compartiment	ISIN	
	LU0147411861 LU0724618433 LU2471418470 LU0368234703 LU1978682794 LU2452424331 LU1978683503 LU0827885574 LU0204063720 LU0414947514 LU1822773807 LU0435534705 LU2298322632 LU2419774711 LU2298321584 LU2298321741 LU2298321824 LU2298322046 LU2298322129 LU2298322392 LU1686870871 LU2533724782 LU0331286574 LU2624962101 LU1706558779 LU0124384867 LU2263536406 LU0534476519 LU0408221868 LU0252969661 LU0171289902 LU2624962366	notées par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux énergies alternatives et aux technologies d'énergie et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'une société. <u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u> Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 5 % du total de son actif. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Les notations et analyses ESG mentionnées s'appliqueront uniquement aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment. Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Compartiment n'investira pas dans des sociétés qui sont classées dans les secteurs suivants (tels que définis par la Global Industry Classification Standard) : le charbon et les consommables ; l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel ; et les sociétés pétrolières et gazières intégrées. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité ou secteur peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités). Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera plus élevée que la note ESG de l'indice MSCI ACWI après l'élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'indice. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.
Sustainable Global Allocation Fund	LU2488122495 LU2488122578 LU2614586084 LU2488121331 LU2488121414 LU2488121257	Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités positives associées (par exemple, les émetteurs émettant moins de carbone et les

Compartiment	ISIN	
	LU2488121505 LU2488121760 LU2488121844 LU2488121687 LU2488121927 LU2488122065 LU2488122222 LU2488122149 LU2519803816	émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites. La politique ESG réduit l'univers d'investissement du Compartiment de 2025 %. Aux fins d'évaluation de cette réduction uniquement, le MSCI All Country World Index et le Bloomberg Global Aggregate Index sont utilisés pour définir l'univers d'investissement et sont réduits séparément. Le Gestionnaire Financier par délégation veillera à maintenir l'intensité carbone du Compartiment en dessous de celle de l'Indice. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Global Bond Income Fund	LU2725777572 LU2716750034 LU2008661345 LU2716749960 LU2723611187 LU1960222369 LU1960222443 LU1960222526 LU2708803049 LU2620702121 LU2728924072 LU2943721568 LU2407028278 LU2533725755 LU2533725672 LU1893598703 LU1893598885 LU1893598968	Le Compartiment – Sustainable Global Bond Income Fund vise à maximiser le rendement total en fonction d'un niveau de risque prudent et d'une manière cohérente avec les principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables libellés dans différentes devises, émis par des gouvernements, des agences gouvernementales, des sociétés et des organismes supranationaux du monde entier, y compris des marchés émergents. Afin de maximiser le revenu, le Compartiment cherchera des sources de revenus diversifiées parmi plusieurs de ces titres à revenu fixe. L'éventail complet des titres à revenu fixe disponibles peut être utilisé, y compris les titres de qualité « <i>investment grade</i> », « <i>non-investment grade</i> » (avec une exposition qui peut être importante) et sans notation. Le risque de change est géré de manière flexible. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Le Compartiment peut investir plus de 10 % (mais au maximum 20 %) de sa Valeur liquidative dans des titres de créance émis et/ou garantis par les gouvernements du Brésil, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Russie, de la République d'Afrique du Sud et de la Turquie, qui sont, à la date du présent Prospectus, notés « non-investment grade ». Ces investissements sont basés sur le jugement professionnel du Gestionnaire Financier par délégation, dont les raisons d'investir peuvent comprendre une perspective favorable/positive quant à l'émetteur souverain/étranger, à la potentielle hausse des notations et aux changements prévus de la valeur de ces investissements du fait de l'évolution des notations. En raison des mouvements du marché et des fluctuations des cotes de solvabilité/d'investissement, les expositions peuvent changer au fil du temps. Les pays susmentionnés le sont à titre de référence uniquement et peuvent changer sans préavis donné aux Actionnaires.

Compartiment	ISIN	
	LU1842103399 LU1842103472 LU1842103555 LU1842103639 LU1842103712 LU1842103803 LU1842103985 LU1842104017 LU1978682877 LU1978682950 LU1978683099 LU1978683172 LU1978683255 LU1978683339 LU1978683412 LU1978683685 LU2521849021 LU1864663577 LU1864663650 LU1864663734 LU1864663817 LU1864663908	Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 60 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient de qualité « investment grade » ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif et son exposition aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS, des MBS et des titres obligataires de qualité « non-investment grade » ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ». Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 200 % de la Valeur Liquidative. Utilisation d'un Indice de référence Le Compartiment est géré activement et le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner ses investissements sans référence à un indice de référence. <u>Cependant, les investisseurs peuvent utiliser le Bloomberg Global Aggregate Bond Index (USD) (l'« Indice ») pour comparer la performance du Compartiment par rapport aux obligations mondiales (et le Gestionnaire Financier par délégation prévoit d'inclure, de temps à autre, ces comparaisons dans ses rapports sur le Compartiment).</u>
Sustainable Global Infrastructure Fund	LU2346227817 LU2346227908 LU2346228039 LU2346228112 LU2372745393 LU2372745559 LU2372745476 LU2372745120	Le Compartiment <i>Sustainable Global Infrastructure Fund</i> vise à maximiser le rendement total à long terme et investit au moins 80 % du total de son actif dans des actions de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans le secteur des infrastructures, en mettant l'accent sur les sociétés qui répondent aux Objectifs de développement durable de l'ONU (« ODD de l'ONU ») et les soutiennent. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment investira dans un portefeuille relativement concentré de titres de participation de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation boursière dans un large éventail de sous-secteurs d'infrastructure, y compris (sans s'y limiter) les services publics réglementés, les énergies renouvelables, les transports et les communications. <u>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</u> Les sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale seront privilégiées ; le Compartiment pourra cependant aussi investir dans les marchés émergents. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> <u>Le Compartiment appliquera un filtre ESG personnalisé qui incorpore plusieurs composants. Tout d'abord, un filtre limite ou exclut (le cas échéant) les investissements directs dans des entreprises émettrices qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation ont une exposition ou des liens avec les armes controversées ou conventionnelles ; la production, la distribution, les licences, la vente au détail ou la fourniture de produits du tabac ou liés au tabac ; la production ou la distribution d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils ; sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU</u>

Compartiment	ISIN	
		»), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans l'extraction ou la production d'énergie à l'aide de charbon thermique ou de sables bitumineux. Le Gestionnaire Financier par délégation peut investir dans des titres d'émetteurs dont les niveaux de revenus issus de ces activités sont plus élevés si l'émetteur s'est engagé dans un plan de transition zéro émission nette. <u>Deuxièmement</u> De plus, le Gestionnaire Financier par délégation examinera les objectifs et les indicateurs de certains ODD de l'ONU, à savoir l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 11 (Villes et communautés durables) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), et identifiera ceux qui sont soutenus par le thème de l'infrastructure durable. Le Gestionnaire Financier par délégation examine l'univers d'investissement pour investir uniquement dans des sociétés qui s'alignent sur au moins l'un des ODD de l'ONU et avancent sur ce point. Dans le cadre de l'objectif climatique du Compartiment, le Gestionnaire Financier par délégation cherche à investir dans des sociétés qui améliorent la transition énergétique conformément aux objectifs ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Dans les deux cas, l'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Troisièmement <u>Deuxièmement</u>, le Gestionnaire Financier par délégation effectue une analyse approfondie de toutes les sociétés sélectionnées sur la base de la méthodologie propriétaire de son cadre ESG interne, dont les données générées en interne produisent des scores ESG pour les sociétés cibles. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut également utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG et/ou des sources locales. À cet égard, les sociétés sont évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leur capacité à gérer les risques et opportunités associés à des thèmes liés aux infrastructures, de leurs références ESG en matière de risques et d'opportunités, telles que leur cadre de leadership et de gouvernance, considéré comme essentiel pour une croissance durable, et de leur capacité à gérer stratégiquement les questions ESG à long terme et l'impact potentiel que cela peut avoir sur les résultats financiers d'une société. Sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs susmentionnés, le Gestionnaire Financier par délégation calcule un score ESG pour chaque société du portefeuille. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. La stratégie d'investissement réduit l'univers investissable du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à tous les titres de l'univers investissable du Compartiment. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.
World Bond Fund	LU0012053665 LU0184696937 LU0184696853 LU0184697588 LU0297941972 LU0827888321 LU0277197678 LU0184697075 LU0330917880	Le Compartiment Sustainable World Bond Fund vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de qualité « investment grade ». Le risque de change est géré de manière flexible. Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.

Compartiment	ISIN	
	LU0808759830 LU2776001021 LU1830001282 LU1529944784 LU0308772333 LU0827888594 LU0871639547 LU2144843153 LU0372548510 LU0862984498 LU0692855462 LU0757589873 LU0739658705 LU1288049783 LU1087925589 LU0184697158	Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient de qualité « investment grade » ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS, des MBS et des titres obligataires de qualité « non-investment grade » ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ». Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant le Bloomberg Global Aggregate USD Hedged Index comme indice de référence approprié. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 350 % de la Valeur Liquidative.
Systematic China Environmental Tech Fund	LU2608636739 LU2701601580 LU2604840871 LU2613356117 LU2608636226 LU2604840798 LU2608636499 LU2608636572 LU2608636655	Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions</u> sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'Indice. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Systematic Multi Allocation Credit Fund	LU2342603086 LU2372743935 LU2372743851 LU2372743778 LU2342603326 LU2342603243	Le Compartiment Systematic ESG-Multi Allocation Credit Fund vise à fournir un rendement positif (net de frais) par rapport à un indice de référence composite composé (à parts égales) du Bloomberg Global Aggregate Corporate USD Hedged Index, du Bloomberg Global High Yield Index Excl CMBS & EMG 2% Capped USD Hedged Index et du J.P. Morgan EMBI ESG Global Diversified USD Hedged Index, en investissant au moins 70 % du total de son actif dans une gamme diversifiée de titres à revenu fixe (c'est-à-dire des obligations d'État et d'entreprises) de qualité « investment grade » et « non-investment grade » (c'est-à-dire des titres qui ont une notation de crédit relativement faible ou qui ne sont pas notés).

Compartiment	ISIN	
	LU2342603755 LU2342603672 LU2342603169 LU2342603599	Le Compartiment peut également investir dans des titres liés à la dette (par exemple, des obligations de crédit émises par des organismes d'État, des entités supranationales [par exemple, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement] et des autorités locales, ou des titres hybrides [c'est-à-dire des titres financiers qui combinent des caractéristiques de la dette et des actions, par exemple des obligations convertibles]). Le Compartiment peut également investir dans d'autres classes d'actifs pour se donner le plus de chances d'atteindre son objectif d'investissement et/ou à des fins de liquidité. Ces autres catégories d'actifs comprennent les OPC, les liquidités, les actifs pouvant être transformés rapidement en liquidités et les dépôts. Le Compartiment utilisera une approche active largement basée sur des règles (c'est-à-dire une approche d'investissement impliquant un ensemble clair de règles prédéterminées conçues pour garantir un processus d'investissement cohérent, transparent et discipliné intégrant des données d'entrée [qui peuvent être liées à l'économie, aux évaluations, aux prix et au positionnement]). Le Gestionnaire Financier par délégation utilisera des données macroéconomiques (c'est-à-dire des données basées sur l'ensemble de l'économie plutôt que sur des données d'actifs individuels), des évaluations d'actifs et des indicateurs basés sur les prix et le positionnement (c'est-à-dire des indicateurs utilisés par le Gestionnaire Financier par délégation pour analyser les participations des investisseurs et l'évolution de ces participations dans le temps, afin d'évaluer la demande des investisseurs et l'appétence au risque au regard de classes d'actifs spécifiques) pour déterminer l'allocation des actifs. Le Gestionnaire Financier par délégation ajustera (à sa discrétion) l'allocation des actifs du Compartiment par rapport aux indices de référence, afin d'atteindre l'objectif d'investissement global du Compartiment.
Systematic Global Income & Growth Fund	LU2664936148 LU2664936221 LU2556666811 LU2560989894 LU2496683389 LU2496683462 LU2496683546 LU2496683892 LU2496683975 LU2496684197 LU2496684270 LU2511310828 LU2511299245 LU2511300944 LU2511299328 LU2521848726	Le Compartiment <i>Systematic Global Sustainable Income & Growth Fund</i> vise un revenu et une croissance du capital à partir de ses investissements, conformément aux principes d'investissement axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira dans le monde entier, directement et indirectement, dans toute la gamme des investissements autorisés, y compris, en moyenne, deux tiers de ses actifs totaux dans des actions et un tiers de ses actifs totaux dans des titres à revenu fixe (également connues sous le nom de titres de créance, le Compartiment pouvant investir jusqu'à 20 % de ses actifs totaux dans certains titres à revenu fixe à haut rendement), ainsi que dans des parts d'OPCVM, des liquidités, des dépôts et des instruments du marché monétaire. Le Compartiment ne sera pas contraint par des restrictions de pays ou de région et, bien qu'il est probable que le Compartiment investisse essentiellement dans des sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale seront privilégiées, le Compartiment pourra aussi investir dans les marchés émergents. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements. Politique ESG Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA. Pour évaluer une entreprise au moment de l'achat à l'aide de la méthodologie ESG du Compartiment, de multiples domaines sont privilégiés : les résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance, les rendements attendus (y compris les facteurs de rendement ESG), le risque et les coûts de transaction, tels que déterminés par le biais d'une recherche propriétaire. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. En particulier, le Compartiment utilisera des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés et les pondérations allouées en fonction de leurs attributs ESG et du rendement, des risques et des coûts de transaction prévus. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également tenir compte de facteurs supplémentaires liés à la bonne gouvernance dans son évaluation des caractéristiques de durabilité des émetteurs sous-jacents en fonction de la stratégie ESG particulière applicable au Compartiment.

Compartiment	ISIN	
		Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice et le score ESG moyen pondéré du Compartiment sera supérieur au score ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite également que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone <u>inférieur d'au moins 30 % inférieur</u> à celui de l'Indice. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Systematic Global SmallCap Fund	LU0054578231 LU0147403843 LU0724617971 LU0171288334 LU0331285766 LU0171288508 LU2798994583 LU2308287098 LU1023057448 LU0147403330 LU0376433602	Le Compartiment <i>Systematic Sustainable Global SmallCap Fund</i> vise la valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % de son actif dans des actions de sociétés à petite capitalisation conformément aux principes de l'investissement durable. Les sociétés à petite capitalisation sont considérées comme étant des entreprises qui, au moment de l'achat, appartiennent aux premiers 20 % de la tranche inférieure des marchés d'actions internationaux en termes de capitalisation. Les sociétés situées dans les marchés développés à l'échelle mondiale seront privilégiées ; le Compartiment pourra cependant également investir dans les marchés émergents. Le risque de change est géré de manière flexible. Pour réaliser son objectif et sa politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. Le Compartiment utilisera notamment des modèles quantitatifs (c'est-à-dire mathématiques ou statistiques) afin de réaliser une approche systématique (c'est-à-dire réglementée) de la sélection de titres. Ceci signifie que les titres seront sélectionnés en fonction de leur contribution attendue aux rendements du portefeuille, en tenant compte des risques et des coûts de transaction prévus. Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et cherche à investir dans des Investissements durables. Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects. Le score ESG du Compartiment correspondra à la somme des scores ESG de chaque émetteur (le cas échéant), chaque score étant pondéré par la valeur de marché du titre concerné. Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice et la ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres les moins bien notés de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité d'émissions de carbone inférieur à celui de son Indice. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les engagements.
US Government Mortgage Impact Fund	LU2011139206 LU0277197322 LU0172418690 LU2677621471 LU1246652132 LU0424777026 LU0096258446 LU0147385503 LU0147385842 LU2677621554 LU0035308682 LU1456639035	Le Compartiment <i>US Government Mortgage Impact Fund</i> vise un niveau élevé de revenus. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis ayant un impact social et/ou environnemental positif. Le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis, ses agences ou ses intermédiaires, y compris des certificats adossés à des créances immobilières de la Government National Mortgage Association (« GNMA ») et autres titres du gouvernement américain qui représentent des participations dans des blocs de créances hypothécaires, comme les titres adossés à des prêts hypothécaires émis par Fannie Mae et Freddie Mac qui ont des caractéristiques d'impact social et/ou environnemental que le Gestionnaire Financier par délégation a, à sa discrétion, jugées comme ayant un impact, notamment (sans limitation) les logements ruraux, les logements préfabriqués, les pools de logements proposés par les State Housing Finance Authorities et les pools de MBS sur mesure à impact. Tous les titres dans lesquels le Compartiment investit sont libellés en dollars US. Les investissements à stratégie d'« impact » sont ceux réalisés dans l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier. Les décisions du Compartiment en matière d'investissement sont fondées sur la recherche d'organismes et de programmes spécifiques dans le but d'identifier et de sélectionner les titres à revenu fixe décrits plus haut qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, peuvent produire des rendements attractifs tout en ayant un impact social et/ou environnemental positif.

Compartiment	ISIN	
	LU0147384878 LU2533725326 LU2533725599 LU0592702145 LU2714841439 LU2714841512 LU2714841868 LU2714841355 LU2714841603 LU2714841785	L'équipe évalue les programmes et initiatives de logement existants pour déterminer le niveau de leur impact social et/ou environnemental, et la manière dont les programmes ou initiatives soutiennent l'élargissement de l'accès à la propriété immobilière, l'épargne pour les emprunteurs, l'augmentation de l'offre de logement abordable et/ou la réduction des obstacles à l'octroi de crédits immobiliers abordables. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. <u>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</u> Le Compartiment appliquera des filtres d'exclusion, les BlackRock EMEA Baseline Screens. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment-grade ou non. Les ABS et les MBS seront généralement émis aux États-Unis, les actifs titrisés seront notés investment-grade par au moins l'une des principales agences de notation de crédit, et les ABS et MBS d'agence auront la même note de crédit que le gouvernement américain. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille. Politique ESG Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> <u>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</u> Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment. Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS, des MBS et des titres obligataires de qualité « non-investment grade » ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ». Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Relative utilisant le Bloomberg US MBS Index comme indice de référence approprié. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 240 % de la Valeur Liquidative.
US Sustainable Equity Fund	LU2372744404 LU2556665920 LU2556666068 LU2344725267 LU2344725184 LU2348338471 LU2344725002 LU2372744313 LU2372744230	Politique ESG Le Gestionnaire Financier par délégation créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice de référence tel que défini ci-dessous. Le Compartiment appliquera les critères de référence de BlackRock pour la région EMEA <u>et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation limitera les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés ; la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard ; les activités d'exploitation minière, de production et d'approvisionnement liées à l'énergie nucléaire et la production de supports de divertissement pour adultes ; la production non conventionnelle de pétrole et de gaz et la production d'armes conventionnelles. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu.

Compartiment	ISIN	
		Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les notes les plus basses de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son Indice. Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques de durabilité et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Climate Transition Multi-Asset Fund	LU2377032862 LU2377032946 LU2377033084 LU2377033167 LU2377033241 LU2377033324 LU2377033597 LU2377033670	Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « transition climatique » de l'Union.</u> <u>Le Compartiment investira conformément aux principes du thème de la transition, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans une conjoncture normale du marché, le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des émetteurs qui contribuent à faire avancer le thème de la transition dans l'une de ces trois catégories.</u> <u>Améliorateurs : entreprises qui progressent significativement ou qui s'engagent à réduire l'intensité des émissions de carbone de leurs activités (par ex. une société qui suit un objectif basé sur la science);</u> <u>Facilitateurs : entreprises qui permettent et facilitent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ces entreprises peuvent être évaluées sur la manière dont elles facilitent la réduction des émissions de carbone (par exemple : des entreprises fournissant des réseaux électriques qui assurent le transport et la distribution d'énergies renouvelables) ou permettent la transition vers la neutralité carbone. L'évaluation peut se faire au niveau d'une entreprise individuelle si cette donnée est disponible ou au niveau sectoriel général pour déterminer si le secteur permet à certaines sociétés d'effectuer leur transition (par exemple : le secteur du cuivre);</u> <u>Leaders : entreprises déjà considérées comme des leaders de la réduction carbone dans leurs secteurs respectifs (par exemple : le secteur sidérurgique).</u> <u>Le Compartiment appliquera la méthodologie propriétaire de BlackRock « Évaluation de la Transition » pour s'assurer qu'au moins 80 % du total de l'actif du Compartiment est investi dans des titres alignés sur les exigences relatives aux produits dont le nom contient des termes liés à la transition, conformément aux orientations de l'ESMA sur les noms de fonds.</u> <u>Le Gestionnaire Financier par délégation a également l'intention de limiter les investissements directs dans des émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, ont une exposition ou des liens avec les armes controversées, la distribution, les licences, la vente au détail ou la distribution de produits de tabac ou liés au tabac, la production d'armes à feu ou de munitions de petites armes destinées à des civils, sont réputés ne pas avoir respecté un ou plusieurs des dix Principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »), qui couvrent les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption</u>

Compartiment	ISIN	
		La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'Indice. La note ESG moyenne pondérée exclut certaines catégories d'actifs, telles que les compartiments, qui ne sont pas prises en charge par les fournisseurs de notes ESG. Dans de tels cas, le Gestionnaire Financier par délégation évaluera ces participations pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'objectif environnemental du Compartiment. Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG. Le Compartiment peut obtenir une exposition indirecte limitée (par le biais, y compris mais de façon non limitative, d'instruments dérivés et d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs dont l'exposition ne respecte pas les critères ESG indiqués ci-dessus. Le score ESG du Compartiment sera calculé comme le total du score ESG de chaque émetteur (le cas échéant) pondéré par sa valeur de marché. Le score ESG de l'Indice de référence pertinent sera calculé à l'aide des scores ESG des indices des classes d'actifs pertinents pondérés pour refléter les répartitions de l'Indice de référence. Ces scores de classes d'actifs individuelles et de répartition pondérée peuvent être repris dans les documents marketing. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.
European Equity Transition Fund	LU1960221635 LU0252970834 LU0368266812 LU0541185541 LU0229084990 LU0827878959 LU0331283639 LU0331283712 LU0252967707 LU0969580306 LU1270847426 LU0603021113	Politique ESG <u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base d'indices de référence « transition climatique » de l'Union.</u> <u>Le Compartiment cherchera également à investir conformément aux principes de l'économie circulaire, tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par délégation (en tenant compte des sources d'informations de tiers, le cas échéant). Dans des conditions normales de marché, le Compartiment investira dans un portefeuille d'actions de sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation. Le Compartiment investira au moins 80 % de son actif investi dans des actions ou des titres liés à des actions de sociétés qui contribuent à faire progresser le thème de la transition, dans l'une de ces trois catégories : Le Gestionnaire Financier par délégation identifiera un univers d'investissements potentiels au sein des catégories de sociétés suivantes, conformément aux principes du thème de la transition :</u> Améliorateurs : entreprises qui progressent significativement ou qui s'engagent à réduire l'intensité des émissions de carbone de leurs activités ; Facilitateurs : entreprises qui permettent et facilitent la transition vers une économie à faible émission de carbone (par exemple : lithium). Ces entreprises peuvent être évaluées sur la manière dont elles facilitent la réduction des émissions de carbone (par exemple : des entreprises fournissant des réseaux électriques qui assurent le transport et la distribution d'énergies renouvelables) ou permettent la transition vers la neutralité carbone. L'évaluation peut se faire au niveau d'une entreprise individuelle si cette donnée est disponible ou au niveau sectoriel général pour déterminer si le secteur permet à certaines sociétés d'effectuer leur transition (par exemple le pourcentage total de fourniture mondiale de lithium utilisé pour construire des technologies plus faibles en carbone) ; Leaders : entreprises déjà considérées comme des leaders de la réduction carbone dans leurs secteurs respectifs. <u>Après avoir identifié les sociétés qui répondent aux principes du thème de la transition, le Compartiment appliquera également la méthodologie propriétaire de BlackRock « Évaluation de la Transition » pour s'assurer qu'au moins 80 % du total de l'actif du Compartiment est investi dans des titres alignés sur les exigences relatives aux produits dont le nom contient des termes liés à la transition, conformément aux orientations de l'ESMA sur les noms de fonds.</u> Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Fonds.
Impact Bond Fund	LU2556666902 LU2474805798 LU2474805871 LU2474805954 LU2474806176	Politique ESG Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA ainsi que <u>exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</u> Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités positives associées (par exemple, les émetteurs émettant moins de carbone et les

Compartiment	ISIN	
	LU2474806259 LU2474806416 LU2474806507	émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives). L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site. Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée [y compris par le biais d'instruments dérivés, d'actions ou parts d'OPC (y compris des compartiments négociés en bourse)] à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG décrits ci-dessus. Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 56 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.
Multi-Theme Equity Fund	LU2197910974 LU2123744232 LU2123744158 LU2123743341 LU2123743424 LU2123743697 LU2123743770 LU2123743853 LU2123743937 LU2123744075 LU2325727449 LU2242189079 LU2242189152 LU2308287171	Utilisation d'un indice de référence Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Les investisseurs sont invités à utiliser l'indice MSCI All Countries World Index et l'indice MSCI All Countries World Index Mid Cap Growth Net Index pour comparer la performance du Compartiment. Les investisseurs peuvent utiliser l'Indice pour mesurer la performance du Compartiment par rapport aux engagements pertinents énoncés dans la Politique ESG. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice à l'adresse www.msci.com.
Euro Flexible Income Bond Fund	LU2195487454 LU2736587937 LU2736588075 LU2242188857 LU2339508827 LU2144843237 LU2144843310 LU2533726050 LU2133217062 LU2098887420	Le Compartiment Sustainable Fixed Euro Flexible Income Global Opportunities Bond Fund vise à maximiser le rendement total ses revenus en investissant principalement dans des créances et des titres générateurs de revenu, tout en visant à maintenir une croissance du capital à long terme conformément aux principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables libellés dans différentes devises, principalement en euro, et émis par des gouvernements, des organismes et des sociétés, dans le monde entier. Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres disponibles, y compris des titres <i>non-investment grade</i>. La devise de référence du Compartiment est l'euro et le risque de change est géré de façon flexible. La répartition des actifs du Compartiment tiendra compte de sa devise de référence, l'euro, et par conséquent, la composition du portefeuille pourra être différente de celle d'un compartiment semblable dont la devise de référence est le dollar américain. Le Compartiment cherche à investir dans des Investissements durables, y compris, mais sans s'y limiter, des « obligations vertes » (telles que définies par sa méthodologie propriétaire, guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.

Compartiment	ISIN	
	LU2098887693	Le Compartiment est un Compartiment CIBM et peut obtenir une exposition directe, pour maximum 20 % du total de son actif, à des obligations onshore distribuées en Chine continentale dans le CBIM via le Foreign Access Regime et/ou Bond Connect et/ou d'autres moyens tels qu'autorisés par les réglementations correspondantes le cas échéant. Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 400 <u>60</u> % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient <i>investment grade</i> ou non. Les ABS et les MBS sont des titres de créance adossés à ou garantis par le flux de revenu issu respectivement d'un groupe d'actifs sous-jacents ou de prêts hypothécaires sous-jacents. Ces ABS et ces MBS comprendront les investissements dans des secteurs identifiés par le Gestionnaire Financier par délégation (conformément à sa méthode propriétaire) comme ayant un impact social ou environnemental accru. Il est prévu que la plupart des ABS et des MBS détenus par le Compartiment seront de qualité « investment grade », mais le Compartiment pourra utiliser toute la gamme d'ABS et de MBS disponibles, y compris des titres « non-investment grade ». Les ABS et les MBS détenus par le Compartiment. <u>Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des obligations hypothécaires garanties « collateralised mortgage obligations », des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres indexés sur un risque de crédit, des conduits d'investissement donnant exposition aux hypothèques immobilières « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les émetteurs des ABS et des MBS peuvent être des sociétés, des gouvernements ou des municipalités et, plus particulièrement, le Compartiment peut détenir des MBS émis par des entreprises financées par l'État (« MBS d'agence »).</u> Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiants, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Même si ce ne sera pas habituellement le cas, les Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des Actionnaires. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap de défaut de crédit ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 1020 <u>10</u> % du total de l'actif. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif. Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille. Lorsque le Compartiment utilise des instruments dérivés, cela peut générer différents effets de levier du marché (c'est-à-dire lorsque l'exposition du Compartiment est supérieure à la valeur de ses actifs) et parfois ces niveaux d'effet de levier du marché peuvent être élevés. L'utilisation d'instruments dérivés créera inévitablement un effet de levier du fait de la méthode de calcul requise, l'effet de levier étant la somme de l'exposition notionnelle brute créée par les instruments dérivés utilisés. Un nombre élevé d'effets de levier n'est pas nécessairement indicateur de haut risque. Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS, des MBS et des titres obligataires non-investment grade ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ». Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 550 % de la Valeur Liquidative. L'effet de levier en lui-même n'est pas un indicateur de risque précis, car un effet de levier plus important n'entraîne pas nécessairement un risque plus important. Ce Compartiment a un effet de levier plus élevé que de nombreux autres Compartiments, en raison de la façon dont il utilise les instruments financiers dérivés (par exemple, son utilisation de contrats à terme normalisés, de swaps, d'options et de contrats à terme de gré à gré et d'instruments dérivés sur taux d'intérêt à court terme, chacun pouvant contribuer à accroître l'effet de levier). En particulier, les instruments dérivés sur taux d'intérêt à court terme peuvent contribuer à accroître l'effet de levier en raison des fortes valeurs notionnelles associées à ces instruments par rapport à l'exposition à la duration obtenue. Du fait de son utilisation d'instruments dérivés, ce Compartiment peut présenter un effet de levier plus important que d'autres Compartiments. Si l'effet de levier peut présenter des possibilités d'accroissement du rendement total du Compartiment, il peut aussi accroître ses pertes. L'effet cumulé du recours à l'effet de levier par le Compartiment, sur un marché dont l'évolution est défavorable à ses investissements, pourrait entraîner une perte pour ledit Compartiment. Les investisseurs sont priés de noter que, dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier prévu peut être dépassé. Dans ce contexte, l'effet de levier est calculé comme étant la somme de l'exposition notionnelle brute créée par les instruments dérivés utilisés.
	LU2098887776	
	LU2098887859	
	LU2098887933	
	LU2098888071	
	LU2098888154	
	LU2098888238	
	LU2533725912	
	LU2352260140	
	LU2352260223	
	LU2896486664	
	LU2467650227	
	LU2465791999	

Compartiment	ISIN	
		<u>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 200 % de la Valeur Liquidative.</u> Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. <u>Cependant, les investisseurs peuvent utiliser le Bloomberg Euro Aggregate Bond Index pour comparer la performance du Compartiment par rapport aux obligations mondiales (et le Gestionnaire Financier par délégation prévoit d'inclure, le cas échéant, ces comparaisons dans ses rapports sur le Compartiment). Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice à l'adresse www.bloomberg.com/professional/product/indices_</u>